

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA COMBE À SURGÈRES

Objet et durée de l'enquête

Le public est informé que par arrêté du 10 août 2020 le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe à Surgères.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 17 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus, soit pour une durée de 35 jours consécutifs.

La Communauté de Communes Aunis Sud prévoit l'aménagement d'un parc d'activités économiques sur une emprise totale de 13,3 hectares au Nord de la commune de Surgères, sur le site de La Combe. 25 lots à bâtir, de 1 758 à 7 249 m², seront proposés à la vente, pour des activités artisanales et industrielles. Les terrains seront desservis par les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'électricité, de gaz, de téléphone et de fibre optique. Des espaces verts et des haies mixtes, composés d'essences locales, seront plantés.

Composition du dossier d'enquête

- le dossier de demande de permis d'aménager,
- l'étude d'impact,
- l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire de réponse produit par la Communauté de Communes Aunis Sud,
- les pièces administratives : décision du Président autorisant la signature et le dépôt d'un permis d'aménager, décision du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête publique, publication de l'avis d'enquête publique dans le journal Sud-Ouest et le journal l'Hebdo,
- le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, permettant de consigner les observations du public.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- à la Pépinière d'entreprises Indigo (Zone Industrielle de la Métairie - Allée de la Baratte - 17700 Surgères) aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : <https://aunis-sud.fr/ma-cdc-aunis-sud/ce-que-fait-la-cdc/enquetes-publiques/>

Commissaire enquêteur

Monsieur Pierre REINA, domicilié à Lagord (17140), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Pépinière d'entreprises Indigo (Zone Industrielle de la Métairie - Allée de la Baratte - 17700 Surgères) aux jours et horaires suivants :

- le jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- le lundi 5 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 13 octobre 2020 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 21 octobre de 9h00 à 12h00.

Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être :

- consignées sur un registre d'enquête à la Pépinière d'entreprises Indigo,
- adressées par courrier électronique à l'adresse suivante contact@aunis-sud.fr (dans ce cas, noter en objet « observations La Combe pour commissaire enquêteur »),
- adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Aunis Sud - 44 Rue du 19 mars 1962 – BP 89 – 17700 Surgères.

Suite de l'enquête publique

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis au Président de la Communauté de Communes Aunis Sud dans le délai réglementaire de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la Pépinière d'entreprise Indigo.

Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : <https://aunis-sud.fr/ma-cdc-aunis-sud/ce-que-fait-la-cdc/enquetes-publiques/>

Informations complémentaires

Toute information relative au parc d'activités économiques de La Combe ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud :

- par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes Aunis Sud - 44 Rue du 19 mars 1962 – BP 89 – 17700 Surgères.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@aunis-sud.fr
- par téléphone : 05.17.83.41.81